

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**AGER 001-518/08/BC**

**■ Renouvellement de la nourrice d'eau brute des filtres de l'usine de production d'eau potable de Valtrède - Commune de Chateauneuf les Martigues - Approbation du marché.**

**DEASRVS 08/1407/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'usine de production d'eau potable de Valtrède comporte une étape de filtration constituée de dix filtres à sable sous pression en cuves métalliques.

L'alimentation en eau brute de ces filtres est réalisée par une nourrice principale de diamètre 700 mm réalisée en acier. Cette nourrice, ancienne, nettement corrodée, déjà réparée à plusieurs reprises, nécessite d'être remplacée afin de ne pas risquer un arrêt de la station.

Par délibération au bureau DPEA n°007-968/07/BC du 19 novembre 2007, le Bureau de Communauté a approuvé le lancement du Dossier de Consultation des Entreprises correspondant aux travaux sus-visés.

Le marché est un marché simple à prix forfaitaire conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics.

La durée du marché est de 4 mois.

L'Appel d'Offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/011.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de la séance du 9 juillet 2008 a retenu l'offre du groupement SEM/groupe ADF.

pour un montant de 265 000 euros HT, soit 316 940 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- Les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération DPEA 007-968/07/BC du 19 novembre 2007 relatif à l'approbation du dossier de consultation des entreprises en vue de la passation du marché de travaux de renouvellement de la nourrice d'eau brute de l'usine de production d'eau potable de Valtrède
- La décision de la Commission d'Appel d'offres.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit assurer le renouvellement de la nourrice de l'usine de production d'eau potable de Valtrède – Commune de Chateauneuf les Martigues – afin de ne pas risquer un arrêt de la production d'eau potable.
- Qu'il convient d'approuver le marché de renouvellement de la nourrice d'eau brute des filtres de l'usine de production d'eau potable de Valtrède – Commune de Chateauneuf les Martigues – et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le marché de renouvellement de la nourrice d'eau brute des filtres de l'usine de production d'eau potable de Valtrède – Commune de Chateauneuf les Martigues –, dont les pièces constitutives sont annexées.

Ce marché est attribué au groupement SEM/groupe ADF, pour un montant de 265 000 euros HT, soit 316 940 euros TTC.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau, Sous-Politique F150, Nature 231511, Opération 2006/00112.

Le Vice-Président Délégué à  
L'Eau et à l'Assainissement

Antoine ROUZAUD

La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI